



## **PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAUTE DE COMMUNES XVD et COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**

### **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR LA DECLARATION DE PROJET N°1 ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ARGENTAT**

Par arrêté n°2022-001 du 22 avril 2022, la Présidente de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **unique pour la déclaration de projet n°1 et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Argentat**. À cet effet, le Vice-président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné **Monsieur Jean-Baptiste LALEU** en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie d'Argentat-sur Dordogne du 07/06/2022 au 08/07/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne - service Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture dudit service. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur les sites internet suivant : Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne : <http://www.xaintrie-val-dordogne.fr/> et Commune d'Argentat-sur-Dordogne : <https://www.argentat-sur-dordogne.fr/>. Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public en mairie d'Argentat-sur-Dordogne : mardi 7 juin 2022 de 9h00 à 12h00, mercredi 15 juin 2022 de 14h00 à 17h00, jeudi 23 juin 2022 de 9h00 à 12h00, mercredi 29 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et vendredi 8 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire Enquêteur : **Communauté de Communes XVD – Enquête Publique relative à la déclaration de projet n°1 du PLU d'Argentat – avenue du 8 mai 1945 – 19490 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**) ou à l'adresse électronique : [enquete.publique@xaintrie-val-dordogne.fr](mailto:enquete.publique@xaintrie-val-dordogne.fr), en précisant en objet « **Enquête publique : relative à la déclaration de projet n°1 du PLU d'Argentat** ». Cet avis est affiché au siège de la Communauté de Communes XVD et à la mairie d'Argentat-sur-Dordogne. Au terme de l'enquête, déclaration de projet sera approuvée par délibération du conseil communautaire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès qu'ils seront transmis, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

**Argentat sur Dordogne le**

**La Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne,**

**Nicole BARDI.**



Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 61  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75